

Commune de BARRETTALI (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 18 août 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame Baptistine Gabrielle Appolonie MATTEI, en son vivant demeurant à MARSEILLE (12^{ème} arrondissement), 5 avenue des Roches Vertes, épouse de Monsieur Jean Emile PICOT.

Née à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), le 20 septembre 1913.

Décédée à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), le 1^{er} avril 1987.

DESIGNATION

Sur la commune de BARRETTALI (Haute-Corse) CHIOSO .

Une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Une surface de 1a72ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (**bien non délimité**) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
G	577	CHIOSO		06	45

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire